

Formation FLASH  
E-LEARNING

◆ En pratique

Date – Mardi 28 mai 2024

Horaires - 10h00-12h00

Modalité – E-Learning

Public – Élus au CSE / salariés permanents et/ou administrateurs. Si une **situation de handicap** doit être prise en compte, veuillez nous l'indiquer.

Prérequis – Aucun

Évaluation des acquis

QCM et bilans pédagogiques

◆ Tarif formation par participant

**Abonné CHAMADE**

▪ 1er participant salarié - 315€ TTC\*

2ème participant salarié - 267€ TTC\*

Au-delà - 212€ TTC par salarié supplémentaire

▪ Administrateur bénévole : 170€ TTC\*

**Non abonné CHAMADE**

▪ Salarié : 350€ TTC\*

▪ Administrateur bénévole : 199€ TTC\*

◆ Places disponibles

**Nombre maximum**

30 postes\* par session

**Nombre minimum**

8 postes\*

*\*L'inscription doit mentionner tous les participants et non le nombre de postes. **La facturation est réalisée par participant, même si les participants sont sur un même poste.***

*L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA (Art. 261-4,4,a CGI)*

*\*\*Nous contacter pour connaître les modalités du forfait, elles dépendent de votre OPCO.*



Inscription en ligne

<https://www.ai-expert.fr>

Renseignements

Marie-Pierre RECARTE

06 67 16 32 11

[mariepierre.recarte@chrysalid-experts.fr](mailto:mariepierre.recarte@chrysalid-experts.fr)

[Christelle.buvat@chrysalid-experts.fr](mailto:Christelle.buvat@chrysalid-experts.fr)

## Formation professionnelle

### Le droit disciplinaire appliqué aux AI

Mardi 28 mai 2024

10H00 – 12h00



Intervenant : Christelle BUVAT

➔ **objectifs**

- S'approprier le droit disciplinaire comme outil de gestion des RH ;
- Adapter le droit disciplinaire à la catégorie de salariés ;
- Réagir au bon moment face à un comportement déviant d'un salarié ;
- Identifier les risques liés au défaut d'utilisation du droit disciplinaire ;
- à la mise en œuvre du pouvoir disciplinaire pour les prévenir en amont ;
- Mener un entretien de recadrage utile et respecter sa marge de manœuvre ;
- Identifier les éléments nécessaires à la constitution d'un dossier solide ;

➔ **Plus-value**

le droit disciplinaire comme outil de gestion RH.

➔ **Programme**

- 1/ Panorama des fautes et sanctions applicables ;
  - \* La faute ou la nouvelle frontière entre vie professionnelle et vie personnelle ;
  - \* La faute à l'épreuve de la liberté d'expression sur internet ;
  - \* Les différentes catégories de fautes : légère, grave et lourde
  - \* Maîtriser les sanctions applicables en fonction de la faute ;
  - \* Les sanctions interdites ;
- 2/ Les rouages de la procédure disciplinaire
  - \* Maîtriser la notion de prescription des faits fautifs
  - \* Les délais pour convoquer, tenir l'entretien, rédiger et notifier la sanction
  - \* Notification de la sanction
- 3/ Revue des risques et points de vigilance
  - \* Le contrôle judiciaire de la sanction disciplinaire
  - \* Les limites du pouvoir disciplinaire face au harcèlement moral et à la discrimination ;
  - \* Protection du lanceur d'alerte professionnelle
  - \* Le rôle du CSE dans le cadre des procédures disciplinaires

Si vous souhaitez faire prendre en charge les formations par l'OPCO dont vous dépendez, n'oubliez pas de nous en informer.

CHRYSLID'EXPERTS est certifié pour les actions de formation !